

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**, suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 2010-296 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262, une assemblée publique de consultation a lieu en date du 10 janvier 2011, à 19 h, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, et dûment convoquée par avis public en date du 22 décembre 2010.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée publique
2. Présentation du projet de règlement
3. Période de questions et commentaires
4. Clôture de l'assemblée publique

**1. Ouverture de l'assemblée publique**

- Mot de bienvenue

Monsieur le maire Yvon Lafond informe le but de cette assemblée publique de consultation.

- Explication des étapes

**2. Présentation du projet de règlement**

Présentation du projet de règlement numéro 2010-296 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

Le maire Yvon Lafond présente le projet de règlement et explique en résumé qu'elles sont les modifications qui seront apportées dans le règlement de zonage, soit :

La grille de spécifications de la zone 113-CR est modifiée par l'ajout des usages autorisés suivants :

- 05- Atelier d'ébénisterie (meubles, armoires et autres objets en bois)
  - Faisant partie du Sous-groupe B, groupe Service et atelier artisanal, classe Commerce et service

La note 2 de la grille de spécifications s'applique à ces usages autorisés.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 113-CR est annexée au présent règlement.

Le projet de règlement de zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**3. Période de questions et commentaires**

Aucune intervention.

**4. Clôture de l'assemblée publique**

Monsieur le maire Yvon Lafond déclare la levée de l'assemblée publique à 19 h 09.

---

Yvon Lafond  
Maire

---

René Roy  
Directeur général et secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

404<sup>ième</sup> séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 10 janvier 2011, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire  
Mme Danielle Elliott, conseillère  
M Gilbert Tremblay, conseiller  
Mme Diane Aubut, conseillère  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère

Sont absents : M. Yves Vinette, conseiller  
M. Mario Charest, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

**1. Prière**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

2011-01-001 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

**3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 et des deux séances extraordinaires du 20 décembre 2010**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2011-01-002 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 et des deux séances extraordinaires du 20 décembre 2010 sont adoptés tel que rédigé.

Adoptée.

**4. Affaires découlant des procès-verbaux précédents**

Aucune intervention.

## 5. Informations générales

### 5.1: Statistiques

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation d'eau

## 6. Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de décembre.

## 7. Administration générale

### 7.1 : Adoption des comptes

**2011-01-003** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 68 213,30 \$.

Liste des comptes payés	8 068,66 \$;
Liste des comptes à payer	13 504,99 \$;
Liste des salaires	46 639,65 \$;

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

### 7.2 : Argent encaissé

Les encaissements du mois de décembre seront présentés lors de la prochaine séance ordinaire du conseil.

### 7.3 : Rémunération et traitement des élus

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption du règlement numéro 96-154, il était décrété le traitement, la rémunération et le remboursement des dépenses des élus municipaux;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 4, il était inscrit que la rémunération peut être indexée ou non par résolution;

**2011-01-004** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'indexer la rémunération et le traitement des élus pour l'année 2011 suivant l'indexation du coût de la vie de statistique du Québec sur une moyenne de douze mois.

Adoptée.

### 7.4 : Révision du fonctionnement des opérations de la municipalité

Le maire Yvon Lafond informe des intentions du conseil municipal de réviser le fonctionnement des opérations de la municipalité.

## **8. Période de questions**

Le maire informe que dorénavant si une personne dans la salle pose une question sur un dossier particulier qui ne la touche pas, aucune réponse ne lui sera donnée sans le consentement de la personne concernée sur ledit dossier.

Une personne pose une question d'ordre général : renouvellement du protocole d'entente avec l'Association de développement industriel et commercial.

## **9. Aréna**

### **9.1 : Avis de motion au règlement numéro 2011-305 modifiant l'article 3 du règlement numéro 2010-294 décrétant un emprunt de 155 000 \$ pour l'acquisition de l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade**

La conseillère Danielle Elliott donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2011-305 modifiant l'article 3 du règlement numéro 2010-294 décrétant un emprunt de 155 000 \$ pour l'acquisition de l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade, avec dispense de lecture.

### **9.2 : Club de hockey sénior**

Le maire Yvon Lafond informe que des négociations sont entreprises sur la possibilité qu'à l'automne 2011, un Club de hockey sénior pourrait jouer localement à l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

## **10. Internet**

Le directeur général/secrétaire-trésorier prendra des informations auprès des municipalités avoisinantes pour avoir le nom des firmes spécialisées en montage de site internet.

## **11. Fondation Rues Principales**

Le maire Yvon Lafond informe qu'il y aura une assemblée publique concernant la Fondation Rues Principales, le mardi 18 janvier prochain, à 19 h, au centre communautaire Charles-Henri Lapointe; une circulaire invitant la population sera transmise par courrier.

## **12. Gestion des ressources humaines**

### **12.1 : Monsieur Yves Vinette, conseiller**

Le maire Yvon Lafond informe des problèmes de santé du conseiller municipal Yves Vinette et par l'article 317 de la loi sur les élections et référendum, le conseil peut décréter que le fait de manquer 90 jours consécutifs l'assistance aux séances du conseil n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister du à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité.

#### **12.2 : Négociation de la convention collective**

Le maire Yvon Lafond informe qu'il y a eu une rencontre des représentants des ressources humaines le samedi 8 janvier dernier et qu'une rencontre avec les représentants syndicaux est fixée pour le 13 et 14 janvier prochains.

### **13. Hôtel de Ville**

#### **13.1: Évaluation de la qualité des immeubles**

Le directeur général/secrétaire-trésorier est mandaté pour trouver un spécialiste en bâtiment qui viendra faire une inspection des bâtisses appartenant à la municipalité dans le but de fournir une liste des travaux prioritaires à effectuer sur lesdites bâtisses; l'employé municipal Stéphane Jacques représentera la municipalité lors de ces inspections ainsi que le conseiller municipal Gilbert Tremblay.

#### **13.2 : Subvention du MAMROT**

Le maire Yvon Lafond informe qu'il rencontrera une responsable de la direction des infrastructures stratégiques au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le but de savoir exactement le montant que la municipalité pourrait recevoir en subvention pour l'Hôtel de Ville.

#### **13.3 : Processus de décision et scénarios étudiés**

Le maire Yvon Lafond informe que lorsque la décision sera prise concernant l'Hôtel de Ville, la population sera consultée et pourra se prononcer sur ce dossier.

### **14. Loisirs, culture et vie communautaire**

#### **14.1 : Remise du rapport par le comité le 28 février 2011**

Le maire Yvon Lafond informe que le comité de loisirs déposera un rapport sur les activités de loisirs, culture et vie communautaire au plus tard le 28 février prochain.

#### **14.2 : Présentation séance régulière du 7 mars 2011**

Le maire Yvon Lafond informe qu'il y aura présentation du rapport de comité de loisirs lors de la séance régulière du 7 mars prochain.

### **15. Mise aux normes de l'eau potable**

#### **15.1 : Avis de motion au règlement numéro 2011-306 décrétant un emprunt de 2 949 947 \$ pour la mise aux normes de l'eau potable**

La conseillère Diane Aubut donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2011-306 décrétant un emprunt de 2 949 947 \$ pour la mise aux normes de l'eau potable, avec dispense de lecture.

## 16. Urbanisme et zonage

### 16.1 : Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2010-296 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

2011-01-005 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité le deuxième projet de règlement numéro 2010-296 soit adopté par le conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

#### 1. Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2010-296.

#### 2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les usages du sous-groupe Atelier artisanal – incidence moyenne dans la zone 113-CR.

#### 3. Usages autorisés dans la zone 113-CR

La grille de spécifications de la zone 113-CR est modifiée par l'ajout de l'usage autorisé suivant :

05 - Atelier d'ébénisterie (meubles, armoires et autres objets en bois)

- Faisant partie du Sous-groupe B, groupe Service et atelier artisanal, classe Commerce et service.

La note 2 de la grille de spécifications s'applique à ces usages autorisés.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 113-CR est annexée au présent règlement.

#### 4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

## 17. Demandes diverses

### 17.1 : FADOQ Les Blés d'Or

2011-01-006 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de verser une aide financière au montant de 1 000 \$ à la FADOQ Les Blés d'Or pour l'achat de nouvelles tables et chaises.

Adoptée.

### 17.2 : Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade

2011-01-007 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière au montant de 500 \$ en guise de soutien aux activités de la Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

### 17.3 : La Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade

2011-01-008 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de verser une aide financière au montant de 1 000 \$ à la Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour la restauration de la statue de Sainte Anne située sur le toit de l'église.

Adoptée.

### 17.4 : Le Buisson Ardent

2011-01-009 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de verser une aide financière au montant de 400 \$ pour l'organisation de la 26<sup>e</sup> édition de la fête des personnes seules, qui a eu lieu le 10 décembre dernier, au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe.

Adoptée.

### 17.5 : Les pompiers du service d'incendie de Sainte-Anne-de-la-Pérade

2011-01-010 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de verser un montant de 250 \$ aux pompiers du service d'incendie de Sainte-Anne-de-la-Pérade qui représenteront la municipalité lors de la 21<sup>e</sup> édition du Tournoi de hockey des pompiers du Québec.

Adoptée.

### 17.6 : Directeur et directeur adjoint du service d'incendie

2011-01-011 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter d'intégrer deux personnes au service d'incendie dans le but de savoir leur capacité de travailler en équipe avec ceux en place; une évaluation sera faite par les responsables du service incendie et une décision sera prise par la suite concernant les formations qu'ils auront à suivre; le directeur général/secrétaire-trésorier commandera des téléavertisseurs.

Adoptée.

### 17.7 : Club de motoneige du comté de Champlain

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande du Club de motoneige du comté de Champlain dans le but d'avoir l'autorisation d'entretenir le sentier Trans-Québec # 3 sur la portion du Rang Saint-Charles aux limites de la municipalité de Saint-Prosper.

### 17.8 : Réparation tuyau d'aqueduc

CONSIDÉRANT la demande d'une propriétaire pour que la municipalité répare le tuyau d'aqueduc qui est sur l'emprise du chemin de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'après vérification le tuyau n'est pas la propriété de la municipalité puisque la responsabilité s'arrête à la boîte de service;

CONSIDÉRANT que lors de l'acquisition du chemin, la municipalité n'était pas au courant qu'il y avait un tuyau d'aqueduc privé qui avait été installé par l'ancien propriétaire de l'immeuble;

**2011-01-012** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de refuser cette demande et d'exiger du propriétaire d'effectuer la réparation dans un délai de 10 jours suivants l'avis et si les travaux ne sont pas effectués, la municipalité respectera l'article 563.2 du code municipal de la province de Québec, soit suspendre le service d'eau.

Adoptée.

#### **17.9 : Remisage de cabanes à pêche**

**2011-01-013** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de refuser la demande d'entreposer des cabanes à pêche au 240, d'Orvilliers puisque cela ne respecte pas le règlement de zonage numéro 2008-262.

Adoptée.

### **18. Divers**

#### **18.1 : Ressources humaines et matérielles (convention collective)**

**2011-01-014** Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de nommer madame Danielle Elliott sur le comité de ressources humaines sur une base temporaire en remplacement de monsieur le conseiller Yves Vinette.

Adoptée.

#### **18.2 : Abrogation de la résolution numéro 2010-12-324**

**2011-01-015** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la résolution numéro 2010-12-324 soit abrogée.

Adoptée.

#### **18.3 : Aliénation sur une partie des lots numéro 789 et 790**

CONSIDÉRANT qu'une demande est adressée à la Commission de protection du territoire agricole dans le but d'aliéner et de lotir une partie des lots 789 et 790 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Anne-de-la-Pérade dans le but de faire de la culture de pommes de terre et de céréales;

**2011-01-016** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que la municipalité appuie la demande puisqu'il n'y aura aucun effet sur la protection des terres agricoles du secteur et que ladite demande respecte la réglementation de la municipalité et son plan d'urbanisme, le schéma d'aménagement de la MRC de Francheville et l'homogénéité du territoire.

Adoptée.

### **19. Autres sujets**

### **20. Période de questions**

Des personnes posent des questions d'ordre général : installation d'un fil téléphonique, comité consultatif d'urbanisme, contrôle des inventaires, rapport des comités, aréna, Adic, budget 2011, cession du lot 204.



**21. Clôture de la séance**

**2011-01-017** L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 52.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Yvon Lafond,  
Maire

\_\_\_\_\_  
René Roy,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yvon Lafond, maire